



Unité Saint-Exupéry

30^{ème} Hesbaye - Tourinnes-la-Grosse

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique

FACTURE DE COTISATION 2022-2023

La cotisation ne peut en aucun cas être un obstacle à la pratique du scoutisme !
Si vous éprouvez la moindre difficulté à honorer cette facture, contactez en toute confidentialité :
Claire Van Crombrughe, animatrice d'unité.

La cotisation couvre l'année scout, du 25/09/2022 au 30/09/2023 et comprend :

- L'assurance responsabilité civile : accidents corporels et assistance à l'étranger
- La cotisation à la fédération des scouts Baden-Powell de Belgique
- La cotisation à l'unité : frais de fonctionnement de l'unité, administration, local, chauffage, formation staffs...

La cotisation est dégressive en fonction du nombre de membres inscrits à la fédération, faisant partie de la même famille ET domiciliés à la même adresse. L'unité applique la même dégressivité pour ses familles. Cette année elle s'élève à, par membre :

Nombre de membres :	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4&+</u>
Cotisation par membre 2022-2023 :	105,00 €	95,00 €	80,00 €	70,00 €...
<u>Si paiement avant le 31/10/2022</u>				
<u>Tarif réduit :</u>	90,00 €	80,00 €	70,00 €	60,00 €...

Pour les familles qui comptent un ou plusieurs animateurs dans l'unité, le tarif applicable est celui du nombre de membres animateurs et animés confondus. L'unité prend en charge le paiement des cotisations des animateurs, il ne vous reste donc que les cotisations des animés à régler.

- Exemples :**
- La famille Bolleke compte 2 animés dans l'unité : 2 x 95,00 € = 190,00 €, si votre paiement nous parvient pour le 10 novembre vous ne payez que 160,00 € (2 x 80,00).
 - La famille Vaneque compte 4 animés dont 1 animateur. Le tarif pour 4 est d'application mais vous ne payez que pour les 3 animés : 3 x 80,00 = 240,00 € et si vous payez avant le 10 novembre : 210,00 € feront l'affaire.
 - La famille Finte compte 1 animateur ; rien à payer !
 - La famille Flip compte 1 animé ; 105,00 € mais si vous réglez avant le 10 novembre : 90,00 €
 - La famille Kwaa ne comprend rien à notre charabia, elle nous téléphone... ☺

Calculez donc vos cotisations et versez le montant total au compte **BE17 2710 0728 3621** de l'unité Saint-Exupéry pour le **31 octobre 2022** au plus tard et **bénéficiez d'un coût bien plus avantageux !**

Passé cette date il vous est demandé de régler les cotisations pour le **30 novembre 2022 au plus tard !**

COMMUNICATION INDISPENSABLE : NOM(S) et PRENOM(S) de tous les animés **conformément** à la/aux fiche(s) d'inscription.

Nous vous remercions d'avance et souhaitons à vos enfants de vivre une enrichissante et passionnante année scout au sein de notre unité.

Pour le Staff d'Unité
Claire Van Crombrughe - Chaton
Animatrice d'Unité
0474/37.94.20

Secrétariat : rue Jules Coisman 49B, 1320 Tourinnes-la-Grosse ☎ 0474/37.94.20

✉ su.saint.ex@gmail.com

Compte bancaire Fortis BE17 2710 0728 3621

www.unitesaintexupery.be